



FR

CETTE ACTION EST FINANCEE PAR L'UNION EUROPEENNE

ANNEXE 4

de la Décision d'exécution de la Commission relative au financement du plan d'action annuel en faveur de la République du Congo pour 2021

Document d'action Mesures d'appui

PLAN D'ACTION

Le présent document constitue le programme de travail annuel au sens de l'article 110, paragraphe 2, du règlement financier, ainsi que le plan d'action au sens de l'article 23(2) du règlement IVCDI - Europe dans le monde.

1 SYNTHÈSE

1.1 Tableau récapitulatif de l'Action

1. Intitulé CRIS/OPSYS Acte de base	Mesures d'appui Numéro CRIS : NDICI AFRICA/2021/043-225 Financé au titre de l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVCDI - Europe dans le monde)
2. Initiative 'Team Europe'	Non
3. Zone bénéficiaire de l'action	L'action sera menée à l'endroit suivant : République du Congo (RC)
4. Document de programmation	Programme indicatif pluriannuel (PIP) 2021-2027 pour la République du Congo
5. Lien avec les objectifs du (ou des) PIP (s) /résultats attendus concernés	Transversal
DOMAINES PRIORITAIRES ET INFORMATIONS SECTORIELLES	
6. Domaine(s) prioritaire(s), secteurs	Transversal
7. Objectifs de développement durable (ODD)	ODD principal: ODD 17 Partenariat mondial pour le développement
8 a) Code (s) CAD	Code CAD – 15100 Politiques publiques et gestion administrative – 80 % Sous-code 1 – 99820 Sensibilisation au développement – 20 %
8 b) Principal canal de distribution @	Canal 1 - Institutions du secteur privé - 60000 Canal 2 - Organisations non gouvernementales (ONG) et société civile - 20000

9. Objectifs de dépenses	<input type="checkbox"/> Migration <input type="checkbox"/> Climat <input type="checkbox"/> Inclusion sociale et développement humain <input checked="" type="checkbox"/> Égalité de genre <input type="checkbox"/> Biodiversité <input checked="" type="checkbox"/> Droits de l'homme, démocratie et gouvernance <input type="checkbox"/> Education			
10. Marqueurs (À partir du formulaire CAD)	Objectif politique général @	Non ciblé	Objectif significatif	Principal objectif
	Développement de la participation/bonne gouvernance	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Aide à l'environnement @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Égalité entre les hommes et les femmes et autonomisation des femmes et des filles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Développement du commerce	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Santé génésique, de la mère, du nouveau-né et de l'enfant	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Réduction des risques de catastrophe @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Inclusion de personnes handicapées @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Alimentation @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Marqueurs de la convention de Rio	Non ciblé	Objectif significatif	Principal objectif
	Biodiversité @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Lutte contre la désertification @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Atténuation du changement climatique @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Adaptation au changement climatique @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
11. Marqueurs internes et Tags:	Objectifs politiques	Non ciblé	Objectif significatif	Principal objectif
	Numérisation Tags: connectivité numérique gouvernance numérique entrepreneuriat numérique création d'emplois compétences/compétences numériques services numériques	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
	Connectivité Tags: transports contacts interpersonnels énergie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

	connectivité numérique		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Migration (méthodologie en cours de développement)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Réduction des inégalités (méthodologie en cours de développement)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Covid-19	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
INFORMATIONS RELATIVES AU BUDGET				
12. Montants concernés	Ligne budgétaire: (ligne et poste budgétaire): BGUE-B2021-14.020121-C1-INTPA Coût total estimé: 5 000 000 EUR Montant total de la contribution du budget de l'UE: 5 000 000 EUR			
GESTION ET EXÉCUTION				
13. Modalités de mise en œuvre (type de financement et mode de gestion)	Modalité du projet Gestion directe par subventions, marchés publics, prix			

1.2 Résumé de l'Action

Les mesures d'appui constituent un instrument transversal qui contribue à l'amélioration de l'efficacité dans la mise en œuvre du Programme indicatif pluriannuel (PIP) en République du Congo (RC). Les domaines d'intervention prioritaire du PIP en RC pour la période 2021-2027 ont été définies comme suit : (1) Gouvernance économique et transition vers une économie digitalisée, verte et diversifiée ; (2) Gestion durable des ressources naturelles, préservation de l'environnement et lutte contre le changement climatique ; et (3) Démocratie, droits humains et gouvernance participative. Dans ce contexte, quatre impératifs ont été identifiés : (i) maintenir une coopération UE-RC flexible et réactive ; (ii) mieux prendre en compte les questions transversales et culturelles en y dédiant des actions spécifiques ; (iii) appuyer la collaboration, pendant une période transitoire vers l'Accord post-Cotonou, avec les services de l'Ordonnateur national (ON) du Fonds européen de développement (FED) en RC et avec les structures étatiques qui seront chargées de la coopération avec l'UE sous le PIP ; (iv) mieux appréhender le déficit de communication de l'UE en RC. Ceci amène à la mise en place d'un instrument permettant de financer à la fois des appuis complémentaires et d'accompagnement au PIP en République du Congo, de renforcer les capacités des services de l'ON du FED et ceux chargés de la coopération avec l'UE sous le PIP, de se donner les moyens de nos ambitions en matière de communication stratégique, et de promouvoir la diplomatie publique européenne.

2 JUSTIFICATION

2.1 Contexte

Pays de l'Afrique centrale, la République du Congo s'étend sur 342 000 km du nord au sud de l'équateur. Elle dispose d'une population d'un peu plus de 5 millions d'habitants faisant de cet État un petit pays où, par ailleurs, les femmes sont légèrement surreprésentées (52 %).

Après deux décennies d'instabilité politique, de 1985 à 2002, marquées par trois périodes de guerre civiles (1993, 1997 et 1998-1999), la situation générale du pays est restée stable jusqu'au changement de Constitution en fin d'année 2015. Plus particulièrement au moment des élections présidentielles anticipées de mars 2016, on a assisté à une remise en question des conditions de paix et de sécurité, notamment dans le Sud du pays, avec un déplacement interne de population important. Aujourd'hui, la situation générale de la République du Congo s'est stabilisée – d'autant plus depuis la signature en décembre 2017 d'un accord de paix et de cessation des hostilités

dans le département du Pool. Le pays fait même désormais figure de pôle de stabilité dans une région secouée par des conflits internes.

Par ailleurs, le pays connaît également depuis 2016 une crise économique profonde et durable dont le déclencheur a été la chute du prix du baril de pétrole et la mauvaise gouvernance économique. Le pays a signé, en juillet 2019, un accord avec le Fonds monétaire international (FMI) pour un prêt qui s'accompagne d'exigences en matière de gestion des finances publiques. Cependant, les difficultés que rencontre le gouvernement dans la restructuration de la dette publique et la crise sanitaire ont amoindri les espoirs de redressement de la situation financière du pays. Même si à court terme, des perspectives d'une conjoncture pétrolière en redressement apportent un répit, les budgets de fonctionnement des ministères publiques restent incertains. Dans ce contexte, 19 ordres de recouvrement émis par la Commission européenne depuis 2010, sont toujours en attente de règlement de la RC pour un total de 793 560 560 EUR (concernant des contrats financés sous le FED au titre du gouvernement de la RC). Cette situation d'endettement, de progrès insuffisant en matière de gouvernance et de climat d'affaires dissuasif, proscrit, pour le moment, tout appui budgétaire comme levier de réformes de la part de l'UE.

La crise économique se couple d'une crise sociale latente en raison des nombreux licenciements intervenus et des retards de salaires des agents contractuels de l'État et des collectivités locales. De plus, les secteurs tels que la santé et l'éducation, accusent fortement le coup de la diminution du budget de l'État. La République du Congo qui se situe à la 137^e place sur 189 des pays dans le classement de l'indice de développement humain de 2018 a accompli d'importants progrès dans le domaine de la mortalité maternelle et juvénile. Néanmoins, la pauvreté reste endémique et le Congo peine à instaurer une croissance forte, stable, inclusive et créatrice d'emplois, condition sine qua non pour l'éradication de la pauvreté.

Pour atteindre ce but, la stratégie principale du pays repose sur la diversification de l'économie, c'est à dire autonomiser le développement du pays de l'exploitation pétrolière. La diversification concerne d'abord les nombreuses autres ressources naturelles dont dispose le pays, en premier lieu le bois. A ce titre, ses ressources et sa position géographique font du Congo un acteur d'envergure dans la lutte pour la préservation de la biodiversité et contre le changement climatique. Située au cœur du bassin du Congo qui représente 30 % de la couverture végétale du continent africain et 19 % des forêts tropicales du monde, la République du Congo possède une vaste surface forestière, environ 65 % de la superficie des terres émergées. Les émissions de gaz à effet de serre (GES) issues du secteur de la déforestation et de la dégradation des forêts constituent la principale source des émissions nationales. De ce fait, le pays présente un fort potentiel pour l'atténuation du changement climatique via la réduction des émissions de GES du secteur de l'utilisation des terres, les changements d'utilisation des terres et la forêt (UTCFC) et l'augmentation du stockage de carbone dans la biomasse. Reconnaisant l'importance de la problématique du changement climatique, la République du Congo a ratifié l'Accord de Paris de la convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) le 21 avril 2017.

Par ailleurs, le secteur du numérique dispose d'un potentiel d'envergure de contribution au développement du pays. Grâce à l'installation d'une fibre optique et à la connexion au système de câble de l'Afrique de l'Ouest, la digitalisation est en effet devenue un élément clé.

Dans un pays marqué par un modèle socialiste et d'économie planifiée jusqu'à la fin des années 1980, l'accession à la fonction publique reste synonyme de réussite sociale. De plus, dans un contexte économique difficile, elle reste encore pour une partie de la jeunesse congolaise, un refuge. Néanmoins, le processus de titularisation est long et dans l'attente, les statuts d'agents contractuels ou décisionnaires, selon le terme utilisé en RC, sont très précaires. La motivation des agents de l'État demande donc à être perçue au travers de ce prisme. A cela s'ajoute un niveau de professionnalisation assez faible en raison des limites de l'enseignement supérieur en RC.

Cela, couplé à des pratiques limitées de bonne gouvernance conduit à de très faibles capacités de l'administration publique à faire face aux défis importants soulignés ici. Si le plan national de développement fait un diagnostic complet de ces défis, les réponses tardent à venir et à produire les résultats escomptés. Que ce soit en termes d'atténuation du changement climatique ou de diversification économique, la bonne volonté des autorités est manifeste mais leur capacité à améliorer la situation semble limitée.

Dans ce contexte également, l'Europe est vue comme un eldorado dans l'esprit d'une bonne partie de la population. Les liens familiaux entre la RC et l'Europe sont forts. La question migratoire est donc importante mais concerne peu les migrations illégales terrestres et maritimes.

Les inégalités basées sur le genre sont répandues en République du Congo et placent les femmes et les filles dans une position moins favorable que les hommes et les garçons. Certaines normes sociales placent les hommes et les

garçons au centre des politiques de développement et imposent des restrictions dans la vie des femmes, telles qu'un accès plus difficile au marché du travail, le taux de femmes actives âgées de plus de 25 ans s'élevait en 2017 à 68,4 %, et à une rémunération adaptée, engendrant plus de pauvreté chez les femmes. Le faible recours à la loi pour protéger les femmes et les filles ainsi que la faible représentativité des femmes dans les instances de décision, environ 10 % seulement des députés congolais sont des femmes, viennent compléter un tableau particulièrement défavorable.

Les inégalités de genre engendrent donc des inégalités de revenu. Ces dernières résultent aussi du fait du paysage économique au Congo. La fonction publique est un grand pourvoyeur d'emplois, quand il y a peu de sociétés de plus de 50 employés et celles-ci sont, pour la plupart, de capitaux étrangers. La majorité des entreprises congolaises est composée de petites et moyennes entreprises ou encore opère dans le secteur informel.

Enfin, alors que la RC est dotée d'une grande diversité de cultures traditionnelles et d'autant d'expressions artistiques anciennes comme contemporaines, les industries culturelles et créatives sont très peu nombreuses et une portion très marginale d'entre elles parvient à générer de la richesse et de l'emploi. Néanmoins, des initiatives remarquables existent, depuis le développement d'espaces culturels privés jusqu'à l'organisation d'événements culturels d'envergure.

L'Union européenne est présente en République du Congo depuis le début des années 1960 et demeure l'un des principaux contributeurs d'aide publique au développement (APD) du pays. Néanmoins, la population congolaise méconnaît encore largement l'apport de l'appui européen dans leur pays. Ils ne connaissent ni les valeurs portées par l'UE ni les secteurs d'intervention de ses appuis concrets.

2.2 Analyse des problèmes

Brève analyse des problèmes :

La mise en œuvre de la coopération européenne en République du Congo fait face à des contraintes, à la fois conjoncturelles et structurelles, qui limitent son efficacité. Parmi ces contraintes, le présent programme en retient quatre principales:

(i) se donner les moyens d'une bonne identification et formulation des actions du PIP (1) Gouvernance économique et transition vers une économie digitalisée, verte et diversifiée; (2) Gestion durable des ressources naturelles, préservation de l'environnement et lutte contre le changement climatique; (3) Démocratie, droits humains et gouvernance participative, tout en gardant une marge de manœuvre pour faire face à des imprévus (qui ne sauraient être couverts par les éventuelles lignes budgétaires « imprévus » des Conventions).

(ii) La nécessité de mieux prendre en compte les questions transversales (protection de l'environnement, genre, approche basée sur les droits etc.) et culturelles. Ainsi, les présentes mesures d'appui sont appelées à s'assurer à la fois que chaque action soit en ligne avec les exigences en matière de *mainstreaming* (par exemple soit en ligne avec le Pacte vert et le Plan d'action genre de l'Union européenne (Gender Action Plan - GAP III)¹) mais aussi qu'elles renforcent les actions spécifiques prévues dans le PIP (par exemple sous la priorité 2- préservation de l'environnement ou 3- gouvernance participative, avec une action dédiée au renforcement de la société civile). Le potentiel de développement des questions transversales et de la culture est encore peu reconnu et mal exploité dans le pays. L'approche Team Europe sera aussi considérée comme un aspect transversal et à ce titre les présentes mesures d'appui pourront s'attacher à promouvoir cette approche et comment la renforcer.

(iii) La nécessité d'appuyer, pendant une période transitoire de « *phasing out* » du FED, la Direction générale du partenariat au développement (DGPAD), dont le Directeur général est l'Ordonnateur national suppléant du FED en RC. Ses moyens financiers, humains et logistiques sont très limités et cela limite l'action du gouvernement dans ce sens. La dette cumulée par cette structure au nom du gouvernement dans le cadre de la coopération sous le FED reste un autre point de blocage important aussi pour l'opérationnalisation de la coopération future UE-Congo, comme pour le dialogue notamment dans le domaine des réformes en gestion des finances publiques (GFP). Par ailleurs, la coordination des bailleurs en RC est une des prérogatives de la DGPAD. Cette coordination est un instrument primordial pour le développement du pays et l'ancrage institutionnel de la coopération de l'UE. Dans la perspective d'assurer une efficacité de la coopération UE-Congo à long terme selon les principes issus du

¹ Communication conjointe au Parlement européen et au Conseil concernant le Plan d'action Genre de l'Union européenne (GAP) III – An ambitious agenda for gender equality and women's empowerment in EU external action. Ref. SWD (2020) 284 final.

4^{ème} forum à haut niveau sur l'efficacité de l'aide tenu à Busan en 2011 et ainsi que ceux de la déclaration conjointe du Conseil et des représentants des gouvernements des Etats-membres, du Parlement européen et de la Commission sur la politique de développement de l'Union européenne: le consensus européen, la présente action facilitera la transition entre la coopération financée via le FED (*phasing out* et clôtures) et la nouvelle coopération post-Cotonou sous le NDICI. À ce titre, la présente action devra également s'adapter à la nouvelle donne sous le PIP et apporter un éventuel appui à la structure gouvernementale en charge de la coopération avec l'UE sous celui-ci.

(iv) La nécessité de mieux calibrer la communication de la DUE envers un public plus large et de développer la communication stratégique et la diplomatie publique de l'UE. A l'heure actuelle, l'UE en RC souffre encore d'un déficit de connaissance, compréhension et soutien à son rôle et son action dans le pays.

Identification des principales parties prenantes et des questions institutionnelles et/ou organisationnelles correspondantes (mandats, rôles potentiels et capacités) à couvrir par l'action:

Le gouvernement, notamment les ministères publics qui ont une responsabilité dans les domaines prioritaires du PIP Congo et/ou les questions transversales de la coopération. Ils ont un rôle moteur important pour enclencher une dynamique mais ont néanmoins des capacités limitées liées aux moyens humains, matériels et institutionnels à leur disposition.

L'Ordonnateur national du FED et les services gouvernementaux qui seront en charge de la coopération UE-RC sous le PIP. Ils sont et seront, à priori, dans la même situation incertaine, en termes de ressources financières et humaines, que l'ensemble des autres ministères. De plus, la dette cumulée limite l'efficacité de la coopération UE en faveur des réformes structurelles.

Les autres bailleurs de fonds présents au Congo sont aussi des partenaires de la présente action dans le cadre de la coordination des partenaires au développement. Une nouvelle dynamique est en marche dans ce sens, avec la création en avril 2021 d'une plateforme de coordination des bailleurs animée par des sous-groupes thématiques. L'UE a la responsabilité partagée avec les Nations unies et la Banque africaine de développement, de la coordination de cette plateforme et est également membre actif et moteur des groupes thématiques. Elle assure notamment la présidence du groupe « Agriculture, environnement et sécurité alimentaire ». Enfin, une meilleure efficacité de l'APD est recherchée également avec la société civile dans son ensemble. Celle-ci permettra de renforcer la position stratégique de l'Union européenne dans le pays, multiplier les ancrages et renforcer l'ouverture du dialogue dans le cadre de la coopération de l'UE dans le pays. La société civile est néanmoins fragmentée, hétéroclite et peu professionnalisée.

3 DESCRIPTION DE L'ACTION

3.1 Objectifs et produits

L'objectif général (impact) de cette action est de permettre à la coopération UE-République du Congo (RC) de répondre de manière adéquate aux défis de développement de la RC et de la sous-région.

Les objectifs spécifiques (résultats) de cette action sont:

1. Renforcer la coopération UE-RC
2. Faciliter la transition institutionnelle vers le nouvel accord OEACP-UE et le IVCDICI (NDICI)
3. Promouvoir une meilleure connaissance, compréhension et un meilleur niveau de soutien aux actions de l'UE et à son rôle dans la région et le monde

Les produits de cette action contribuant aux objectifs spécifiques (effets attendus) correspondants sont les suivants:

- 1.1 contribuant à l'effet attendu 1 (ou objectif spécifique 1) La coopération de l'UE en RC et dans la sous-région est flexible et réactive,
- 1.2 contribuant à l'effet attendu 1 (ou objectif spécifique 1) La coopération de l'UE en RC et dans la sous-région prend dûment en compte les questions transversales et culturelles,
- 2.1 contribuant à l'effet attendu 2 (ou objectif spécifique 2) Les actions engagées sous les FED sont clôturées,

2.2 contribuant à l'effet attendu 2 (ou objectif spécifique 2) L'UE est moteur d'une meilleure coordination des partenaires au développement en RC,
2.3 contribuant à l'effet attendu 2 (ou objectif spécifique 2) L'UE continue d'apporter son appui en renforcement de capacités aux structures gouvernementales en charge de la coopération UE-RC sous le PIP,
3.1 contribuant à l'effet attendu 3 (ou objectif spécifique 3) Promouvoir une meilleure connaissance, compréhension et un meilleur niveau de soutien aux actions de l'UE et à son rôle dans la région et le monde.

3.2 Activités indicatives

Activités liées au produit 1.1

Réalisation d'études préparatoires, d'identification et de formulation de futures interventions (exemple : explorer les possibilités EFSD+)
Réalisation d'études et activités d'appui à la mise en œuvre des projets financés sous les PIP Congo et régionaux
Réalisation d'évaluations et d'audit des projets financés sous les PIP Congo et régionaux
Organisation de séminaires, ateliers et conférences liés à la mise en œuvre des PIP Congo et régionaux
Identifier les synergies possibles entre les différentes actions du PIP (les bénéfices économiques de l'intégration d'une approche durable ; l'intégration environnementale et climatique au sein de chaînes de valeur spécifiques etc.)

Activités liées au produit 2.1

Réalisation d'études préparatoires, d'identification et de formulation sur les questions transversales et culturelles
Réalisation d'études et d'activités d'appui à une meilleure prise en compte des questions transversales et culturelles
Organisation de séminaires, ateliers et conférences sur les questions transversales et culturelles
Traduire le Pacte Vert en actions concrètes pour mieux intégrer les risques climatiques
Renforcer l'approche Team Europe en République du Congo
Mise en œuvre du Country-level implementation plan (CLIP) Congo sur la prise en compte du genre
Analyses genre globales ou sectorielles
Mise en œuvre d'activités dans le cadre d'EUNIC Congo

Activités liées au produit 2.1

Renforcement des capacités des services de l'Ordonnateur national du FED et de coordination de l'aide avec l'UE

Activités liées au produit 2.2

Renforcement des capacités des institutions mandatées par le gouvernement pour coordonner les partenaires au développement et la coopération internationale à cet effet
Réalisation d'études préparatoires, d'identification et de formulation sur la coordination des partenaires au développement en RC
Organisation de séminaires, ateliers et conférences sur la coordination des partenaires au développement en RC

Activités liées au produit 2.3

Renforcement des capacités des structures gouvernementales en charge de la coopération UE-RC
Réalisation d'études et d'activités d'appui
Organisation de séminaires, ateliers et conférences

Activités liées au produit 3.1

Réalisation d'études et d'activités pour rapprocher les public-cible de la coopération de l'UE en RC
Organisation de séminaires, ateliers, conférences pour rapprocher les public-cible de la coopération de l'UE en RC
Organisation d'activités de diplomatie publique (dialogue)

Mise en œuvre d'activités dans le cadre d'EUNIC² Congo

Activités d'information et visibilité sur i) les politiques et priorités clés via des campagnes opportunes et des initiatives de communication stratégique ; ii) le renforcement des relations bilatérales/multilatérales en s'engageant sur le long terme avec des publics et des partenaires clés pour instaurer la confiance, favoriser les contacts interpersonnels, développer et mobiliser des réseaux via des actions de diplomatie publique ; et iii) lutte contre la désinformation et la manipulation de l'information et renforcer la résilience de l'environnement de l'information via des initiatives dédiées.

3.3 Intégration des questions transversales

Protection de l'environnement et changement climatique

Cet instrument pourrait financer des études d'impact environnemental, en fonction des besoins de la mise en œuvre de la coopération de l'UE. Par ailleurs, lorsque nécessaire, chaque action qui sera financée sous cette mesure d'appui dite « Facilité de coopération » fera l'objet d'une évaluation d'impact environnemental ou de risque climatique.

Égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes et des filles

Conformément aux codes du CAD de l'OCDE identifiés à la section 1.1, cette action porte la mention G1. Cela implique qu'un accent sera mis sur des activités concrètes pour donner vie au CLIP genre de la RC et à l'intégration de la dimension genre dans les actions à financer sous le PIP.

Droits de l'homme

L'approche fondée sur les droits humains sera renforcée dans les actions à financer sous le PIP Congo. Un important projet du PIP Congo concerne un appui aux forces de police congolaises. Le focus droits humains y est primordiale et occupe également un rôle important dans la diplomatie publique européenne.

Invalidité/Handicap

Conformément aux codes du CAD de l'OCDE identifiés à la section 1.1, cette action porte la mention D0. Cela implique qu'il s'agit d'une question encore très mal prise en compte en RC et dans les actions de l'UE en RC. Une question appelée donc à être développée.

Démocratie

La promotion de la démocratie figure au cœur des valeurs de l'UE et pourrait ainsi constituer un élément central des activités en lien avec l'output 3.1.

Sensibilité aux conflits, paix et résilience

Dans le contexte post-conflit en RC, cette question fait partie intégrante du contexte de chaque action.

Réduction des risques de catastrophes

La RC est un pays aux multiples vulnérabilités. Les bailleurs, y compris l'UE, y développent de plus en plus de réflexions sur la réduction des risques de catastrophe en lien avec la thématique de la résilience. Cette thématique transversale pourrait intéresser en premier lieu une action auprès des villes, telle que mentionnée dans le PIP Congo.

Autres considérations, le cas échéant

N/A

² Cluster European Union National Institute for Culture en RC en cours de création.

3.4 Risques et enseignements tirés

Category	Risques	Probabilité (Haute/ Moyenne/ Faible)	Impact (Haute/ Moyen/ Faible)	Mesures d'atténuation
Projet	Les projets financés sous le PIP Congo rencontrent des difficultés de mise en œuvre	Moyen	Élevé	Bonne préparation des DA
Politique	Le dialogue publique est rendue difficile en raison du contexte	Faible	Élevé	La DUE maintient un dialogue permanent avec de nombreux acteurs
Procédures	Les procédures sont inadaptées pour répondre à des besoins circonstanciés	Faible	Élevé	L'UE maintient l'accès à diverses procédures permettant une grande flexibilité procédurale
Externe	Le Forum des partenaires au développement ne fonctionne pas de manière effective	Moyen	Élevé	L'UE est impliqué activement dans le fonctionnement de ce Forum
Partenaires	Les capacités des services de l'ON et des structures gouvernementales en charge de la coopération UE-RC limitent l'atteinte des résultats des projets	Élevé	Élevé	La présente action entend répondre à cela en proposant des activités de renforcement de capacités
<p>Enseignements tirés:</p> <p>Des facilités de coopération sont traditionnellement incluses dans chaque cycle de programmation. C'est un élément qui s'est révélé central pour appuyer les services de l'ON et les partenaires sur des sujets connexes aux priorités de la coopération - et elles le reconnaissent et le valorisent comme tel. Cette facilité offre la flexibilité nécessaire également pour répondre à des besoins éventuels de complémentarité avec les actions d'autres bailleurs y compris en gouvernance économique (sous EFSD+ ou FEDD+). Enfin, cet instrument est apparu primordiale pour la prise en compte de besoins transversaux, tant ceux reconnus comme questions transversales, telles que le genre ou la protection de l'environnement, mais aussi ceux relatifs à la communication stratégique ou au dialogue (diplomatie publique), par exemple.</p>				

3.5 Logique d'intervention

La logique d'intervention sous-jacente pour cette action est la suivante. En finançant :

- des mesures complémentaires, c'est-à-dire des études, séminaires, ateliers, conférences, évaluations, audits et autres activités d'appui en lien avec la mise en œuvre des projets des PIP Congo et régionaux (2021 – 2027) mais qui n'auraient pas été spécifiquement prévus dans les Conventions de financement car le besoin est apparu *a posteriori* tout en étant nécessaire à la mise en œuvre des différentes actions ;
- des mesures d'accompagnement, c'est-à-dire des études, séminaires, ateliers, conférences et autres activités d'appui à une meilleure prise en compte des questions transversales et culturelles dans la mise en œuvre des PIP Congo et régionaux ;
- des appuis aux services de l'ordonnateur national du FED pour la clôture des engagements sous les FED, la transition post-Cotonou et la coordination des partenaires au développement en RC ;
- des appuis aux services gouvernementaux en charge de la coopération UE-RC sous le PIP ;
- des études, séminaires, ateliers, conférences et autres activités d'appui à la coordination des partenaires au développement en RC ;
- des études, séminaires, ateliers, conférences et autres activités visant à aller à la rencontre des public-cible de l'action de l'UE en RC et dans la sous-région ;
- des activités d'information et visibilité sur i) les politiques et priorités clés via des campagnes opportunes et des initiatives de communication stratégique ; ii) le renforcement des relations bilatérales/multilatérales en s'engageant sur le long terme avec des publics et des partenaires clés pour instaurer la confiance, favoriser les contacts interpersonnels, développer et mobiliser des réseaux via des actions de diplomatie publique ; et iii) lutte contre la désinformation et la manipulation de l'information et renforcer la résilience de l'environnement de l'information via des initiatives dédiées.

Ces activités visent à améliorer la visibilité de l'UE, de ses interventions y compris avec les Etats membres, et ses valeurs auprès du public et des partenaires, à renforcer la confiance et la compréhension mutuelle entre l'UE et les citoyens congolais, et à combattre la désinformation (fake news). Elles pourront s'appuyer sur plusieurs vecteurs de transmission (réseaux sociaux, radio communautaires, bandes dessinées, dessin animés, web forum, relations presse, sponsoring, publicité, édition magazine etc..) et pourront prendre plusieurs formes (campagnes de sensibilisation, concours, expositions, caravanes, salons et foires, rédactionnels favorables, relations publiques événementielles, parrainages, formation des journalistes, événements artistiques et culturels etc.). Les activités de communication cibleront la population au sens large en incluant des contenus traduits dans différentes langues locales pour toucher au mieux le public et maximiser la circulation et la compréhension des messages clés. Ces mesures d'appui permettent à la coopération de l'UE en RC et dans la sous-région de conserver un degré nécessaire de flexibilité et de réactivité, de transversalité, de complémentarité et d'efficacité procédurale et enfin de visibilité et de capacité à parler à tous les publics.

Dans un contexte où la transition vers le nouvel accord de partenariat UE – ACP est fluide, où les nouvelles modalités de la coopération UE-RC sont bien acceptées et comprises et où le rapport avec les autorités dans le cadre du nouvel accord de partenariat reste de très bonne qualité, l'ensemble de ces attributs contribuent à renforcer l'atteinte des objectifs des PIP Congo et régionaux. En effet, au cours de la mise en œuvre et plusieurs années après le travail d'identification et de formulation des actions, des besoins connexes peuvent apparaître, qui sont nécessaires à l'atteinte des objectifs de celles-ci. Par ailleurs, les questions transversales et culturelles sont de puissants vecteurs de changement et de développement, et donc à ce titre, sont clés dans l'atteinte des objectifs des actions. Il est aussi important d'améliorer l'efficacité dans la gestion de notre coopération sous le FED dans sa phase de clôture (y compris le traitement des contentieux), pour pouvoir orienter davantage les capacités et compétences de notre Délégation et des institutions partenaires vers la future coopération.

Par ailleurs, des activités transversales contribuent également à renforcer la confiance envers l'UE et à participer à une meilleure coordination des partenaires au développement en RC, sachant que l'UE éprouve souvent le besoin de faire, en parallèle de ses activités d'appui, des efforts pour expliquer et vulgariser son approche et ses valeurs. Parmi ces efforts figure en bonne place le travail en complémentarité avec les autres bailleurs.

Enfin en promouvant l'atteinte des objectifs des actions des PIP nationaux et régionaux et en rendant l'UE plus proche de son public-cible et plus complémentaire avec les autres bailleurs, la Facilité de coopération est un instrument clé pour répondre au mieux aux défis de développement de la RC et de la sous-région.

3.6 Matrice indicative du cadre logique

Ce cadre logique indicatif constitue la base du suivi, des rapports et de l'évaluation de l'intervention.

Sur la base de cette matrice du cadre logique, un cadre logique plus détaillé (ou plusieurs) peut être développé au stade contrat. Dans le cas où les valeurs de référence et les valeurs cibles ne sont pas disponibles pour l'action, elles doivent être informées pour chaque indicateur à la signature du ou des contrats liés à cette AD, ou au plus tard dans le premier rapport d'avancement. De nouvelles colonnes peuvent être ajoutées pour définir des cibles intermédiaires pour les indicateurs et des résultats si besoin.

- Le premier rapport d'avancement devra inclure le cadre logique complet (y compris les valeurs de références/cibles).
- Les rapports d'avancement suivants devront fournir un cadre logique mis à jour avec les valeurs actuelles pour chaque indicateur.
- Le rapport final devra inclure le cadre logique avec les valeurs de référence et finales pour chaque indicateur.

La matrice indicative du cadre logique peut évoluer au cours de la vie de l'action en fonction des différentes modalités de mise en œuvre de cette action.

Les activités, les résultats attendus et les indicateurs, cibles et références associés inclus dans la matrice du cadre logique peuvent être mis à jour au cours de la mise en œuvre de l'action, aucun amendement n'étant nécessaire à la décision de financement.

Modalité de projet (3 niveaux de résultats / indicateurs /valeurs de reference / valeurs cibles / source de données / hypotheses – pas d'activités)

Résultats	Chaine de résultats (a): (maximum 10)	Indicateurs (a): (au moins un indicateur par résultat attendu)	Valeurs de référence (valeurs et années)	Valeurs cibles (valeurs et années)	Sources de données	Hypothèses
Impact	Permettre à la coopération UE-République du Congo (RC) de répondre de manière adéquate aux défis de développement de la RC et de la sous-région	1 Notation ROM des projets financés sous les PIP Congo et sous-régionaux	1 NA	1 Bon / 2027	1 Rapports ROM	<i>Non applicable</i>
Effet direct 1	Renforcer la coopération UE-RC	1.1 % d'engagements des fonds du PIP Congo	1.1 NA	1.1 100% / 2027	1.1 EAMR	La transition vers le nouvel accord de partenariat UE – OEACP est fluide Les nouvelles modalités de la coopération de l'UE en RC sont bien acceptées et comprises
Effet direct 2	Faciliter la transition institutionnelle vers le nouvel accord OEACP-UE et le IVCDICI (NDICI)	2.1 Etat de fonctionnement de la DGPAD 2.2 Etat de la coordination inter-bailleurs en RC 2.3 Etat de fonctionnement de la coopération UE-RC sur le plan institutionnel	2.1 limité / 2021 2.2 en cours de relance / 2021 2.3 limité : 2021	2.1 opérationnel / 2027 2.2 Systématisé / 2027 2.3 opérationnel / 2027	2.1 Rapports de mise en œuvre 2.2 Rapports de suivi du Forum des partenaires au développement	
Effet direct 3	Promouvoir une meilleure connaissance, compréhension et un meilleur niveau de soutien aux actions de l'UE et à son rôle dans la région et le monde	3.1 Connaissance et soutien parmi le public cible	3.1 Enquête de base 2022		3.1 Enquête	
Produit 1 lié à l'effet direct 1	1.1 La coopération de l'UE en RC et dans la sous-région est flexible et réactive	1.1.1 Nombre d'études complémentaires financées (y compris évaluation/audit) 1.1.2 Nombre de séminaires, conférences, ateliers complémentaires organisés 1.1.3 Nombre d'activités autres d'appui complémentaire organisées	1.1.1 12 / 2015 – 2020 1.1.2 0 / 2015 - 2021 1.1.3 0 / 2015 - 2021	1.1.1 6 / 2027 1.1.2 6 / 2027 1.1.3 6 / 2027	1.1.1 Extraction OPSYS	

Produit 2 lié à l'effet direct 1	1.2 La coopération de l'UE en RC et dans la sous-région prend dûment en compte les questions transversales et culturelles	1.2.1 Nombre d'études d'accompagnement financées (y compris évaluation/audit) 1.2.2 Nombre de séminaires, conférences, ateliers d'accompagnement organisés 1.2.3 Nombre d'activités autres d'appui d'accompagnement organisées	1.2.1 0 / 2015 – 2021 1.2.2 0 / 2015 - 2021 1.2.3 0 / 2015 - 2021	1.2.1 6 / 2027 1.2.2 6 / 2027 1.2.3 6 / 2027	1.2.1 Extraction OPSYS	Le rapport avec les autorités dans le cadre du nouvel accord de partenariat reste de très bonne qualité
Produit 1 lié à l'effet direct 2	2.1 Les actions engagées sous le FED sont clôturées	2.1.1 Nombre d'engagements financés sous le FED non clôturés	2.1.1 NA	2.1.1 0 / 2027	2.1.1 Extraction OPSYS	
Produit 2 lié à l'effet direct 2	2.2 L'UE est moteur d'une meilleure coordination des partenaires au développement en RC	2.2.1 Nombres de mesures financés pour une meilleure coordination des partenaires au développement en RC	2.2.1 0 / 2015 - 2021	2.2.1 3 / 2027	2.2.1 Extraction OPSYS	
Produit 3 lié à l'effet direct 2	2.3 L'UE continue d'apporter son appui en renforcement de capacités aux structures gouvernementales en charge de la coopération UE-RC sous le PIP	2.3.1 Nombre d'appuis en renforcement de capacités pour les structures gouvernementales en charge de la coopération UE-RC sous le PIP	2.3.1 0 / 2021	2.3.1 1 / 2027	2.3.1 Extraction OPSYS	
Produit 1 lié à l'effet direct 3	3.1 Actions de communication stratégique sont mises en place et atteignent de nouveaux publics	3.1.1 Portée 3.1.2 Engagement 3.1.3 Nombre d'abonnés 3.1.4 Ratio de clics ³	3.1.1 1 / 2015 - 2021	3.1.1 6 / 2027	3.1.1 Extraction OPSYS	

³ Des indicateurs, des références de base et des objectifs seront définis dans le plan de communication stratégique et de diplomatie publique, qui sera développé par la Délégation.

4 MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE

4.1 Convention de financement

Pour mettre en œuvre la présente action, il est envisagé de conclure une convention de financement avec le pays partenaire (la République du Congo).

4.2 Période indicative de mise en oeuvre

La période indicative de mise en œuvre opérationnelle de la présente action, durant laquelle les activités décrites à la section 3 seront réalisées et les contrats et conventions correspondants mis en œuvre, est de 60 mois à compter la date d'entrée en vigueur de la convention de financement.

La prolongation de la période de mise en œuvre peut être approuvée par l'ordonnateur compétent de la Commission, qui modifiera la présente décision, ainsi que les contrats et les accords concernés.

4.3 Modalités de mise en oeuvre

La Commission veillera au respect des règles et procédures pertinentes de l'Union pour l'octroi de financements à des tiers, notamment des procédures de réexamen s'il y a lieu, ainsi qu'à la conformité de l'action avec les mesures restrictives de l'UE⁴.

4.3.1 Gestion directe (subventions)

Subventions: (Gestion directe)

a) Objet de la(des) subvention(s)

La subvention de fonctionnement permettra d'atteindre les résultats prévus sous les objectifs spécifiques 1 et 2 en renforçant la coopération UE-RC et en facilitant la transition institutionnelle vers le nouvel accord OEACP-UE et le IVCDI (NDICI).

b) Type de demandeurs visés

La Direction générale du partenariat au développement logée au Ministère de l'économie, du plan, des statistiques et de l'intégration régionale sera la bénéficiaire de la subvention de fonctionnement.

c) Justification d'une subvention directe

Sous la responsabilité de l'ordonnateur compétent de la Commission, la subvention de fonctionnement peut être octroyée sans appel à propositions à la Direction générale du partenariat au développement (monopole de fait), car celle-ci poursuit un objectif s'inscrivant dans le cadre de la politique de relations extérieures de l'Union européenne.

Sous la responsabilité de l'ordonnateur compétent de la Commission et comme prévu sous l'Article 195 du Règlement financier applicable au budget de l'Union – juillet 2018, le recours à l'octroi d'une subvention sans appel à propositions est justifié car il s'agit d'une subvention de fonctionnement attribuée sur la base d'une répartition des fonctions régaliennes de l'Etat partenaire selon l'organigramme du gouvernement de la RC. Le ministère de l'économie, du plan, des statistiques et de l'intégration régionale est en charge de la coordination des partenaires au développement et assure la poursuite de la mise en œuvre des actions financées sous le Fond européen de développement (FED). Un appui efficace à ces fonctions passe par un renforcement des capacités et des moyens financiers à la disposition de la Direction générale du partenariat au développement de ce ministère.

⁴ www.sanctionsmap.eu. Please note that the sanctions map is an IT tool for identifying the sanctions regimes. The source of the sanctions stems from legal acts published in the Official Journal (OJ). In case of discrepancy between the published legal acts and the updates on the website it is the OJ version that prevails.

4.3.2 Gestion directe (prix)

a) Objet du prix:

Outcome 3 : Promouvoir une meilleure connaissance, compréhension et un meilleur niveau de soutien aux actions de l'UE et à son rôle dans la région et le monde.

Output 3.1 : Actions de communication stratégique sont mises en place et atteignent de nouveaux publics.

(b) Type de participants visé:

Acteurs économiques, acteurs culturels (personnes morales et entités dépourvues de la personnalité juridique, personnes physiques) et le large public.

4.3.3 Gestion directe (passation de marchés)

(a) Objectif de la passation de marchés

Outcome 1 : Renforcer la coopération UE-RC.

Outcome 2 : Faciliter la transition institutionnelle vers le nouvel accord OEACP-UE et le IVCDICI (NDICI).

Outcome 3 : Promouvoir une meilleure connaissance, compréhension et un meilleur niveau de soutien aux actions de l'UE et à son rôle dans la région et le monde.

Output 1.1 La coopération de l'UE en RC et dans la sous-région est flexible et réactive.

Output 1.2 La coopération de l'UE en RC et dans la sous-région prend dûment en compte les questions transversales et culturelles.

Output 2.1 Les actions engagées sous les FED sont clôturées.

Output 2.2 L'UE est moteur d'une meilleure coordination des partenaires au développement en RC.

Output 2.3 L'UE continue d'apporter son appui en renforcement de capacités aux structures gouvernementales en charge de la coopération UE-RC sous le PIP.

Output 3.1 Actions de communication stratégique sont mises en place et atteignent de nouveaux publics.

4.4 Critères d'éligibilité géographique pour les marchés et les subventions

L'éligibilité géographique au regard du lieu d'établissement pour la participation aux procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions et au regard de l'origine des fournitures achetées, telle qu'elle est établie dans l'acte de base et énoncée dans les documents contractuels pertinents, est applicable sous réserve des dispositions suivantes.

L'ordonnateur compétent de la Commission peut étendre l'éligibilité géographique sur la base de l'urgence ou de l'indisponibilité des services sur les marchés des pays ou territoires concernés, ou dans d'autres cas dûment justifiés où l'application des règles d'éligibilité rendrait impossible ou excessivement difficile la réalisation de cette action (article 28, paragraphe 10, du règlement IVCDICI - Europe dans le monde).

4.5 Budget indicatif

Composantes budgétaires indicatives	Contribution de l'UE (montant en EUR)
Modalités de mise en œuvre – cf. section 4.3	
Output 1.1 : La coopération de l'UE en RC et dans la sous-région est flexible et réactive Passation de marchés (gestion directe) – cf. section 4.3.3	2 000 000
Output 1.2 La coopération de l'UE en RC et dans la sous-région prend dûment en compte les questions transversales et culturelles Passation de marchés (gestion directe) – cf. section 4.3.3 Subventions (gestion directe) – cf. section 4.3.1	500 000 500 000
Output 2.1 Les actions engagées sous le FED sont clôturées et 2.2 L'UE est moteur d'une meilleure coordination des partenaires au développement en RC et 2.3 L'UE continue d'apporter son appui en renforcement de capacités aux structures gouvernementales en charge de la coopération UE-RC sous le PIP Subventions (gestion directe) – cf. section 4.3.1	1 000 000
Output 3.1 Actions de communication stratégique sont mises en place et atteignent de nouveaux publics Passation de marchés (gestion directe) – cf. section 4.3.3 Prix (gestion directe) – cf. section 4.3.2	500 000 150 000
Evaluation – cf. section 5.2 Audit – cf. section 5.3	100 000
Provision pour dépenses imprévues	250 000
Totaux	5 000 000

4.6 Structure organisationnelle et responsabilités

Un comité de pilotage sera mis en place comprenant les services du ministère en charge du partenariat avec les bailleurs présents en RC et ceux de la Délégation. De manière ad hoc, la Délégation pourra inviter d'autres partenaires pertinents en fonction des thématiques sur lesquels il est proposé de travailler sous financement de la présente Facilité de coopération. Le Comité se réunira au moins annuellement. Les propositions peuvent émaner de la Commission ou du Gouvernement. La décision finale du financement est du ressort de la Délégation. Ce comité de pilotage sera chargé de suivre la mise en œuvre du présent programme et de s'assurer de la prise en compte de tous les partenaires clés.

Dans le cadre de ses prérogatives en matière d'exécution budgétaire et de sauvegarde des intérêts financiers de l'Union, la Commission peut participer aux structures de gouvernance susmentionnées mises en place pour gérer la mise en œuvre de l'action.

4.7 Conditions préalables [uniquement pour la modalité de projet]

N/A.

5 MESURE DE PERFORMANCE

5.1 Suivi et rapports

Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de la présente action est un processus continu et fait partie intégrante des responsabilités du partenaire chargé de la mise en œuvre. À cette fin, le partenaire chargé de la mise en œuvre met en place un système permanent de suivi interne, technique et financier de l'action et élabore régulièrement des rapports d'avancement (au moins annuels) et des rapports finaux. Chaque rapport doit fournir un compte rendu précis de la mise en œuvre de l'action, des difficultés rencontrées, des changements introduits, ainsi que du degré d'obtention de ses résultats (produits et effets directs) mesurés par les indicateurs correspondants, en utilisant comme référence la matrice du cadre logique (pour la modalité du projet) et la liste de stratégie, de politique ou de plan d'action du partenaire (pour l'appui budgétaire).

La Commission peut effectuer d'autres visites de suivi du projet, par l'intermédiaire de son propre personnel et de consultants indépendants directement recrutés par la Commission pour réaliser des contrôles de suivi indépendants (ou recrutés par l'agent compétent engagé par la Commission pour mettre en œuvre ces contrôles).

Rôles et responsabilités en matière de collecte, d'analyse et de suivi des données: Les données pour le monitoring et l'évaluation du projet dépendent en grande partie de rapports internes à la Commission. Néanmoins, une enquête de perception de l'action de l'UE en RC, sur le modèle de ce qui avait été fait en 2016, serait nécessaire et pourrait être financée sur le présent programme.

5.2 Evaluation

Compte tenu de la nature de l'action, une évaluation finale sera effectuée pour cette action, ou une de ses composantes par des consultants indépendants contracté(es) par la Commission.

Celle-ci sera réalisée au titre de l'obligation de rendre des comptes et de tirer des enseignements à plusieurs niveaux (y compris pour une révision de la politique menée), en tenant compte notamment le fait que la présente action va un peu au-delà des précédentes Facilités de coopération en ce qu'elle cherche une certaine valeur ajoutée dans de nouveaux domaines (cf Outcome 2 et 3).

La Commission informera le partenaire chargé de la mise en œuvre au moins un (1) mois avant les dates envisagées pour les missions d'évaluation. Le partenaire chargé de la mise en œuvre collaborera de manière efficace et effective avec les experts chargés de l'évaluation, notamment en leur fournissant l'ensemble des informations et des documents nécessaires et en leur assurant l'accès aux locaux et aux activités du projet.

Les rapports d'évaluation seront communiqués au pays partenaire et aux autres parties prenantes clés. Le partenaire chargé de la mise en œuvre et la Commission analyseront les conclusions et les recommandations des évaluations et décideront d'un commun accord, le cas échéant en accord avec le pays partenaire, des actions de suivi à mener et de toute adaptation nécessaire et notamment, s'il y a lieu, de la réorientation du projet.

Un ou plusieurs marchés de services d'évaluation pourront être conclus [au titre d'un contrat-cadre].

5.3 Audit et vérifications

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

6 COMMUNICATION STRATÉGIQUE ET DIPLOMATIE PUBLIQUE

Pour le cycle de programmation 2021-2027 une nouvelle approche de fond commun, planification et mise en œuvre de la communication stratégique et de diplomatie publique a été adoptée.

La communication et la visibilité de l'UE reste une obligation juridique pour toutes les actions extérieures financées par l'UE, afin de faire connaître le soutien de l'Union européenne à leur travail auprès des publics concernés, notamment en utilisant l'emblème de l'UE et une brève déclaration de financement, sur tous les supports de communication liés aux actions concernées.

Cette obligation s'applique de la même manière, que les actions concernées soient mises en œuvre par la Commission, des pays partenaires, des contractants, des bénéficiaires de subventions ou des entités chargées de l'exécution telles que les agences des Nations unies, les institutions financières internationales et les agences des États membres de l'UE.

Cependant, les documents d'action des programmes sectoriels spécifiques ne sont en principe plus tenus de prévoir des activités de communication et de visibilité sur les programmes concernés. Ces montants seront prévus dans des facilités de coopération établies par des documents d'action de mesures d'accompagnement, permettant aux Délégations de planifier et mettre en œuvre des activités de communication stratégique et de diplomatie publique pluriannuelles avec une masse critique suffisante pour être efficaces à l'échelle nationale.

Appendix 1 RAPPORT DANS OPSYS

Une Intervention (également appelée projet/programme) est l'entité opérationnelle associée à un ensemble cohérent d'activités et de résultats structurés dans un cadre logique visant à apporter un changement ou un progrès en matière de développement. Les interventions sont les entités les plus efficaces (donc optimales) pour le suivi opérationnel par la Commission de ses opérations extérieures en matière de développement. En tant que telles, les Interventions constituent l'unité de base pour la gestion des mises en œuvre opérationnelles, l'évaluation des performances, le suivi, l'évaluation, la communication interne et externe, le reporting et l'agrégation.

Les interventions primaires sont des contrats ou des groupes de contrats produisant des résultats et répondant à la règle suivante: « un contrat donné ne peut contribuer qu'à une seule intervention primaire et pas à plus d'une ». Un contrat individuel qui ne produit pas de résultats directs et ne peut pas être logiquement groupé avec d'autres contrats produisant des résultats est considéré comme une « entité de soutien ». L'ajout de toutes les interventions primaires et entités de soutien équivaut au portefeuille de développement complet de l'Institution.

La présente Action est identifiée comme

Niveau Action		
<input type="checkbox"/>	Action individuelle	Action présente: tous les contrats pour cette Action
Groupe d'actions		
<input type="checkbox"/>	Groupe d'Actions	Références des Actions (CRIS#/OPSYS#): <Action présente> <Autres Actions>
Niveau Contract		
<input type="checkbox"/>	Contrat individuel 1	<engagement individuel prévu (ou contrat)>
<input type="checkbox"/>	Contrat individuel 2	<engagement individuel prévu (ou contrat)>
	(...)	
<input type="checkbox"/>	Groupe de contrats 1	<engagement individuel prévu (ou contrat) 1> <engagement individuel prévu (ou contrat) 2>

